



# CONTRAT D'HIVERNAGE - Saison 2026-2027

## 1. PARTIES CONTRACTANTES

**Le Prestataire : S.A.S MILLASSEAU IMMOBILIER**, représentée par M. Patrice Millasseau. 19 Rue de la Gourlanderie, 85740 L'ÉPINE. RCS La Roche-sur-Yon : 887 750 255. Contact : +33 (0)6 79 89 16 54 / [hivernage.noirmoutier@gmail.com](mailto:hivernage.noirmoutier@gmail.com)

### Le Propriétaire :

Nom & Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse / CP / Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone / Mail : \_\_\_\_\_

## 1. DESCRIPTION DU BIEN CONFIE

**Véhicule :**  Voiture  Caravane / Marque & Immatriculation : \_\_\_\_\_

**Nautisme :**  Bateau/Modèle & Francisation : \_\_\_\_\_ Dim : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_

**Stockage :**  Location de Box / Container (neuf et ventilé)

**État à l'arrivée :**  RAS  Observations : \_\_\_\_\_

## 2. SERVICES ET OPTIONS

**Stockage :**  Intérieur  Extérieur |  Annuel  Mensuel

**Inclus :** Lavage extérieur et contrôle de la pression des pneus.

**Option Prestige :**  **Maintien de charge batterie** (fournir votre propre chargeur pour modèle spécifique)

**Tractage (Noirmoutier) :**  Aller simple  Retour simple  Aller-Retour

## 3. ENGAGEMENTS ET SÉCURITÉ

**Accès :** Prévenir impérativement au moins **7 jours avant** pour la mise en place. L'établissement est fermé les dimanches et jours fériés hors saisons et en saison les dimanches et lundis.

**Spécificité Box/Containers :** Le client s'engage à ne stocker aucun produit dangereux, inflammable, explosif ou illicite. Les containers étant neufs et ventilés, le client doit veiller à ne pas obstruer les bouches d'aération.

**Manutention :** Le propriétaire autorise le déplacement du bien pour les besoins de l'hivernage, de l'entretien ou de la maintenance.

**Assurance :** Le propriétaire doit être assuré pour tous dommages (vol, incendie, dégradations) et fournir une attestation valide, ainsi qu'une copie de la carte grise/acte de francisation.

**Sécurité & Hygiène :** Purger les circuits d'eau et vider les cuves, retirer les bouteilles de gaz et les batteries (si non indispensables). Pour les bateaux, le rinçage moteur, l'utilisation d'anti-corrosion sont vivement recommandés. La société décline toute responsabilité pour les dégâts ou objets à l'intérieur du bien.

**Le poids de la caravane en stationnement ne doit pas excéder son PTAC** (inscrit sur le certificat d'immatriculation) voir clause grille tarif.

**Réparations :** Les frais liés aux avaries (pneus, etc.) seront facturés directement par le Garage Renault des Eglats au propriétaire.

## 4. PAIEMENT, RÉSILIATION ET SANCTIONS

**Règlement :** Par chèque ou virement à l'ordre de **S.A.S Millasseau Immobilier**.

**IBAN :** FR76 1470 6001 5173 9717 8700 457.

**Révision Tarifaire :** Le Prestataire se réserve le droit de réviser les tarifs annuellement. Cette révision, facultative, sera indexée sur la variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'INSEE. Le nouveau tarif sera communiqué au Propriétaire avant le renouvellement du contrat.

**Reconduction :** Le contrat est reconductible tacitement. Toute résiliation par le propriétaire doit être signifiée par courrier en recommandé **1 mois avant le 30/09**.

**Retard :** Tout défaut de paiement fera l'objet de pénalités de retard (\*).

**Clause de résiliation pour manquement :** Le Prestataire se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et sans préavis à tout contrat en cas de non-respect par le Propriétaire des règles de sécurité, d'entretien ou de vie sur le site.

## 5. SIGNATURES

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

**Le Propriétaire Le Prestataire**  
(Mention "lu et approuvé")

SAS Millasseau Immobilier

*Patrice Millasseau*